



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
au Certificat d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
CAPPEI session 2023**

La Rectrice de la région académique de La Réunion,

rectrice de l'académie de la Réunion,

Vu le décret n°2020-1634 du 21-12-2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10-2-2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21-12-2021 modifiant l'arrêté du 10-2-2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire ministérielle du 12-02-2021 ;

Vu le procès-verbal de délibération en date du 28-6-2023 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- M. AH YUEN IN YUNG Stéphane Christophe, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- M. APAYA-GADABAYA Fabrice Arnaud, parcours SEGPA/EREA - 1er degré
- MME BAGNY Sylvie, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- MME BORGER HASEMANN Corinne, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- MME BROUETTE LAURET Christelle, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- MME DANIAU Victoria Harmony, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- M. FILLEUL Frédéric Pierre Laurence, parcours SEGPA/EREA - 1er degré
- M. FINAND Quentin, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- MME FOURNIER Célia, parcours ULIS/UE-TSA - 1er degré
- MME LALLEMAND BACHELIER Kelly Cécile, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- M. LIGORRED Benoit, parcours SEGPA/EREA - 2nd degré
- MME MADEC Elodie, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- M. MAILLY Dominique Jacques, parcours SEGPA/EREA - 1er degré
- MME PAULY Mathilde, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- MME ROSAMEL BORNERT Marie Gabrielle, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré
- M. ROUGET Thomas, parcours ULIS/UE-TFC - 1er degré

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 juillet 2023

Pour la Rectrice et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours
Signé
Abla ZENATI